



Communiqué de presse

Contribution du CNT et du CCE au Plan national de réforme 2022

Le Conseil national du travail (CNT) et le Conseil central de l'économie (CCE) ont approuvé ce mardi 29 mars leur contribution conjointe, sous forme d'avis, au Programme national de réforme 2022.

Cette contribution est adressée au gouvernement pour être annexée au Plan national de réforme (PNR) qui sera remis aux instances européennes à la fin du mois d'avril. Le PNR s'inscrit dans le cadre du processus de coordination des politiques socio-économiques des États membres de l'Union européenne, le « Semestre européen ». Il aborde des matières principalement socio-économiques, ce qui justifie et rend indispensable une concertation avec les interlocuteurs sociaux.

Concernant le dialogue avec les instances politiques, une réunion d'information organisée par la Chancellerie du Premier Ministre a eu lieu au niveau des secrétariats des deux Conseils concernant le calendrier et la procédure d'élaboration du PNR 2022 ainsi que la priorité qui est donnée au rapportage relatif au Plan pour la reprise et la résilience. Concernant l'évaluation par la Commission européenne de la situation de la Belgique, une réunion conjointe CCE-CNT s'est tenue avec des experts de la Commission européenne. La discussion a porté sur la mise en œuvre du Plan pour la reprise et la résilience et notamment sur l'implication des interlocuteurs sociaux. La Commission s'est focalisée sur les principaux défis sur lesquels elle compte se pencher en priorité dans le cadre de la rédaction du rapport pays et de sa proposition au Conseil pour des recommandations spécifiques pour la Belgique. Les secrétariats des deux Conseils ont eu l'occasion d'intervenir pour évoquer les conclusions des avis et travaux que ce soit en réaction aux éléments mis en avant par la Commission ou à d'autres défis qu'ils jugent importants. Un échange entre tous les participants et les représentants de la Commission a eu lieu autour des différents points abordés.

Dans la première partie de l'avis, il est référé au document intitulé « Construire l'avenir » (Rapport Emploi-Compétitivité 2021, du 10 décembre 2021), dans lequel le Conseil central de l'économie (CCE) présente ses préoccupations dans le cadre de la relance et les orientations stratégiques pour l'avenir.

Dans la deuxième partie de l'avis, il est référé aux nombreux avis et conventions collectives de travail adoptés récemment par le Conseil national du Travail (CNT) qui concernent directement les thématiques abordées dans le cadre du semestre européen et le PNR : salaire minimum, fin de carrière, flexibilité, pension complémentaire, non-discrimination, réintégration des travailleurs malades, lutte contre la fraude sociale et fiscale, développement durable, mobilité, éco-chèques et circuit court... Cette partie illustre le fait que dans le cadre de leurs travaux, les partenaires sociaux au sein du CNT privilégient une approche concrète axée sur des mesures ayant un impact direct dans la vie des entreprises et des secteurs.

Par ailleurs, le Conseil national du Travail est directement associé à la transposition en Belgique de certaines directives et intervient directement dans la mise en œuvre des accords-cadres adoptés par les partenaires sociaux au niveau européen. Cette partie recense les instruments adoptés dans ce cadre.

Enfin, cette partie indique que le Conseil national du Travail a été particulièrement actif pour amortir les effets de la crise de la Covid-19 sur le marché du travail belge, que ce soit au travers de ses propres instruments (conventions collectives de travail) ou des avis émis sur les projets de lois et d'arrêtés royaux transmis par le Gouvernement.

Cet avis peut être consulté sur le site du CNT (www.cnt-nar.be) et du CCE (www.ccecrb.fgov.be).